

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Puisse la divine Providence bénir vos délibérations.

Sur motion de M. St.-Laurent, il est ordonné,—Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération vendredi prochain, et que ledit ordre ait la priorité sur tous les autres travaux, sauf la présentation des bills et les avis de motions du gouvernement, les lundis, mercredis et jeudis, jusqu'à la conclusion du débat.

Sur motion de M. St-Laurent, il est ordonné,—Qu'un comité spécial soit nommé en vue de dresser et de remettre avec toute la diligence voulue les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre aux termes de l'article 63 du Règlement, et que ledit comité soit composé de Messieurs Fournier (*Hull*), Claxton, Casselman, Johnston et Weir.

M. St-Laurent remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, que M. l'Orateur lit comme suit:

ALEXANDER DE TUNIS:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du Conseil nommant l'honorable Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics, l'honorable D. C. Abbott, ministre des Finances, l'honorable J. J. McCann, ministre du Revenu national et l'honorable F. G. Bradley, Secrétaire d'État, pour agir, avec M. l'Orateur de la Chambre des communes, à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

Hôtel du Gouvernement,

Ottawa,

le 7 septembre 1949.

M. St-Laurent, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau,—Copie d'une lettre adressée par le Premier ministre aux premiers ministres des diverses provinces du Canada relativement à la modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, en vue de permettre au Parlement du Canada d'amender la Constitution canadienne.

M. l'Orateur présente le rapport des bibliothécaires du Parlement, lequel se lit ainsi:

A l'honorable Président de la Chambre des communes,

Les bibliothécaires conjoints ont présenté, le 26 janvier 1949, leur dernier rapport qui nécessite peu de détails supplémentaires.

On a distribué aux sénateurs et aux députés, vers la fin de la dernière session, le Supplément au Catalogue de la bibliothèque qui contient la liste des livres reçus en don, achetés et déposés en vertu de la Loi du droit d'auteur, au cours de l'année 1948.

M. John Brown, qui exerçait les fonctions de premier relieur à la bibliothèque depuis 1924, a pris sa retraite en mars dernier.